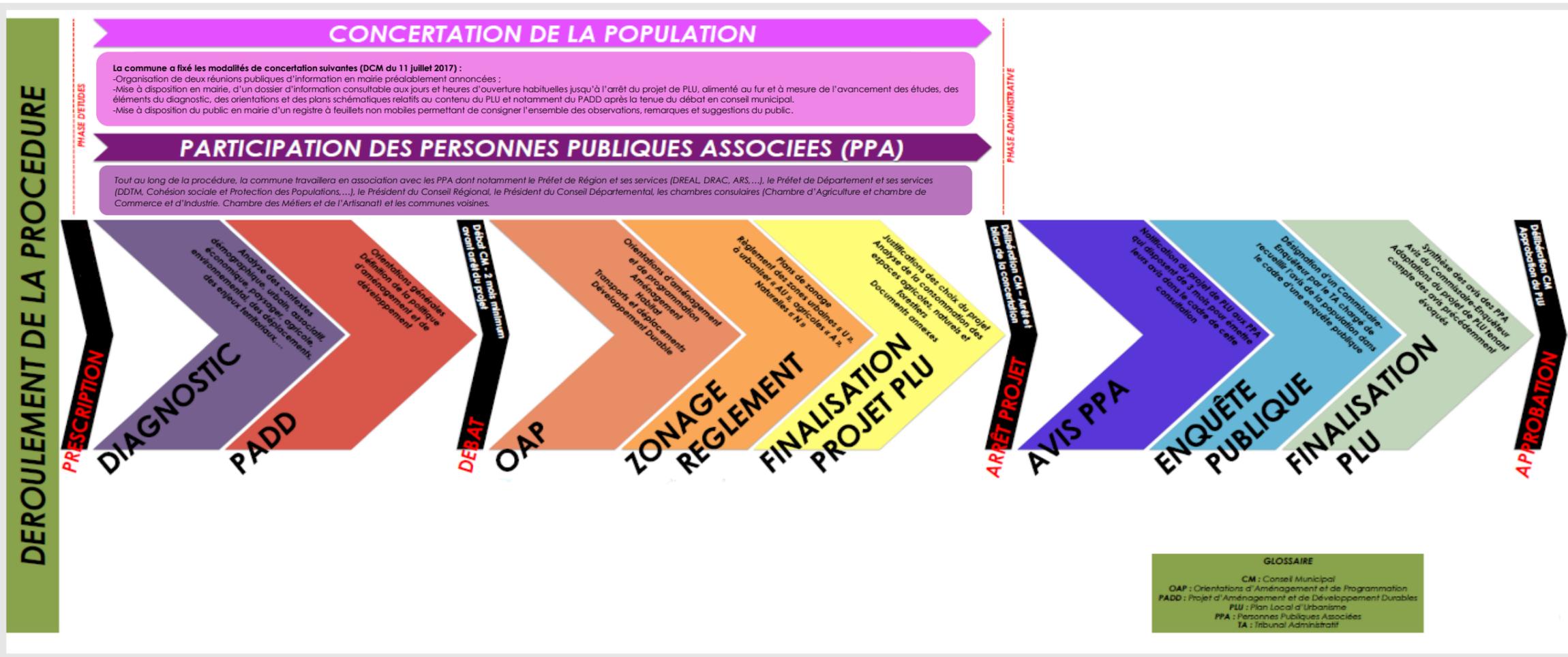


# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



Mode  
d'emploi

## Le PLU c'est quoi ?

Plus ambitieux que le POS qu'il remplace depuis la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » de 2000,

Le PLU est le document d'urbanisme de référence, prospectif et stratégique, à l'échelle du territoire communal.

Au-delà du seul droit des sols, il définit la politique globale d'aménagement et de développement de la commune,

Le « projet » pour le village souhaité par les élus et concerté avec la population, dans un souci de développement durable.

Les objectifs du PLU sont en ce sens de rechercher un équilibre entre l'aménagement, le développement urbain, et, la préservation des espaces agricoles et naturels dans une perspective de développement durable. Il s'agit aussi de tenir compte de nouvelles préoccupations : renouvellement urbain, habitat et mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, transports et déplacements, biodiversité, économie des ressources,... Son contenu, les procédures applicables,... sont principalement prévus dans les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

## Le PLU, pourquoi ?

La commune a souhaité s'engager dans la poursuite et la finalisation d'un Plan Local d'Urbanisme pour construire et anticiper au mieux le devenir de la commune autour d'un projet partagé et prospectif.

Par délibération du 11 juillet 2017, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme afin de répondre aux exigences législatives et réglementaires avec pour objectifs :

- Accompagner la croissance démographique en lien avec la capacité d'accueil de la commune.
- Adapter le parc de logements, afin d'assurer un parcours résidentiel, tout en préservant les caractéristiques communales,
- Conforter une offre de logements diversifiés et notamment de logements sociaux.
- Conforter la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, le cadre paysager et patrimonial de la commune.
- Favoriser le réinvestissement et le maintien d'une dynamique sur le centre ancien du village ;
- S'attacher à la mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue cohérente permettant de préserver, voire de restaurer les continuités écologiques et paysagères ;
- Soutenir le dynamisme des espaces agricoles et forestiers ;
- Favoriser le développement économique en inscrivant la commune dans le projet de territoire à l'échelle du Grand Narbonne et notamment avec le développement d'une zone d'activités sur le territoire communal;
- Conforter les énergies renouvelables présentes sur la commune et s'engager dans la transition énergétique, en incitant la réalisation d'opérations d'aménagement durables.